

Cosy n°2025_DEL056

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**
Délibération du Comité syndical
Séance du 21 octobre 2025

Présentation du programme de restauration de la Chapelle de Beuzon

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un octobre à 09 heures 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 15 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans les locaux du syndicat, 9 route de la Confluence à Écouflant, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 32 membres étaient présents, 3 pouvoirs ont été donnés :

Etaient présents

Eric WAGNER (Angers Loire Métropole - Feneu), David BERNAUDEAU (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Jacques BIGEARD (Mauges Communauté - Montrevault-sur-Evre), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole - Cantenay-Epinard), Denis CHIMIER (Angers Loire Métropole - Écouflant), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Christine DECAENS (Cholet Agglomération - Lys Haut Layon), René-François JOUBERT (Angers-Loire Métropole - St Clément de la Place), Dominique HERVÉ (Cholet Agglomération), Jacky MIGNOT (Angers-Loire Métropole - Briollay), Annick JEANNETEAU (Cholet Agglomération), Dominique LARDEUX (Anjou Bleu Communauté), Monique LEROY (Angers Loire Métropole), Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Yves MARY (Anjou Bleu Communauté - Ombrée d'Anjou), Gérard MOISAN (Angers Loire Métropole), Xavier TESTARD (délégué suppléant de Alain MORINIÈRE, Cholet Agglomération), Éric MOUSSERION (Saumur Val de Loire), Paul NERRIERE (Mauges Communauté - Sèvremoine), Frédéric PAVAGEAU (Cholet Agglomération), Dominique PONTOIRE (Saumur Val de Loire - Bellevigne-les-Châteaux), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges), Patrick CHARTIER (Angers Loire Métropole), Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Florian RAPIN (), Bruno ROCHARD (Mauges Communauté - Mauges-sur-Loire), Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance), Delphine STROESSER (Anjou Loir et Sarthe - Étriché), Thierry TASTARD (Angers Loire Métropole), Éric TOURON (Saumur Val de Loire - Distré), Didier YOU (Angers Loire Métropole)

Etaient absents

Robert BIAGI (Angers Loire Métropole - Soullaines-sur-Aubance), Pierre BROSELLIER (Loire-Layon-Aubance), Franck COQUEREAU (Angers Loire Métropole - Mûrs-Erigné), Adrien DENIS (Baugeois Vallée - Noyant Villages), Guy DUPERRAY (Angers Loire Métropole - Sarrigné), David GEORGET (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole - Savennières), Virginie GUICHARD (Vallées du Haut Anjou), Christophe POT (Baugeois Vallées), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire), Teddy TRAMIER (Mauges Communauté)

Ont donné pouvoir

Robert DESOEUVRE (Angers Loire Métropole - Les Ponts-de-Cé) donne pouvoir à Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges Communauté - Chemillé-en-Anjou) donne pouvoir à Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Priscille GUILLET (Loire Layon Aubance) donne pouvoir à Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance)

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1311-1 et suivants.

Vu le code de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2121-1 et suivants.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1311-1 et suivants, et L.5211-1 et suivants ;

Vu le code de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.2121-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml), modifiés par arrêté préfectoral n°2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu le classement de la Chapelle de Beuzon en tant que monument historique depuis 1969 (classement intégral) ;

Considérant que le Siéml mène actuellement un projet structurant de regroupement de services et de mutualisation d'équipements au sein du futur « Village des syndicats » sur son siège actuel sis 9 route de la confluence, Ecoüflant ;

Considérant que dans ce contexte, le Siéml souhaite réhabiliter la Chapelle de Beuzon, patrimoine emblématique du territoire, située à proximité immédiate du siège du Siéml, pour lui redonner vie par une nouvelle affectation en salle de réception et de séance modulable, ouverte à la fois aux agents et aux partenaires ;

Considérant que le projet comprend également la construction d'une annexe technique attenante, destinée à accueillir des sanitaires, un vestiaire, un espace traiteur et de stockage, dans le respect de la réglementation applicable aux abords d'un monument historique et avec l'accord de l'Architecte des bâtiments de France ;

Considérant l'intérêt patrimonial et culturel du projet, validé par l'ABF à l'occasion de deux rencontres préalables avec les services du Siéml et les maîtres d'œuvre, et la qualité du diagnostic réalisé par un cabinet spécialisé en architecture du patrimoine (POST-GASTINEAU), actuellement en relecture par la DRAC ;

Considérant l'intégration paysagère du projet, notamment les efforts portés sur la cohérence avec les aménagements du Village des syndicats, la préservation des haies, des espaces verts et des perspectives sur la Chapelle ;

Considérant l'intérêt environnemental et fonctionnel du projet, et notamment l'approche intégrée sur la mobilité et le stationnement, conjuguant contraintes patrimoniales, télétravail, mobilités douces et rationalisation du nombre de places de parking ;

Considérant le coût global prévisionnel de l'opération, estimé à **1 601 638 € HT**, comprenant la réhabilitation du bâtiment avec l'option géothermie, la construction de l'annexe, la réalisation des aménagements extérieurs (hors cheminement piéton entre deux parcelles), la création ou la rénovation de stationnements ;

Considérant que ce projet, à la croisée des enjeux de valorisation du patrimoine, de cohésion et de coopération des services publics locaux et d'aménagement durable, constitue une opération d'intérêt général, éligible à des soutiens financiers publics ou privés ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le projet de réhabilitation de la Chapelle de Beuzon en salle de réception et de séance, accompagné de la construction d'une annexe technique attenante et de l'aménagement des extérieurs de la Chapelle et du Village des syndicats ;
- **de prendre acte** des démarches de demandes de financement auprès des partenaires susceptibles de soutenir financièrement l'opération (État, Région, Département, Europe, ADEME, Banque des Territoires, Fondation du Patrimoine, etc.) ;
- **précise** que le financement complémentaire du projet sera assuré par un emprunt et/ou des fonds propres du syndicat, dans les conditions définies par la délibération budgétaire et la prospective financière du Siéml ;
- **inscrit** le projet dans la stratégie pluriannuelle d'investissement du syndicat, conformément aux documents de planification financière en vigueur ;
- **Autorise** le président à conduire toutes les opérations nécessaires à la réalisation de ce projet.

Étant précisé que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr [<http://www.telerecours.fr>]. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	1
Opposition :	0
Approbation :	34